

CHARENTE

LE DÉPARTEMENT

TU ES EN 5^e OU EN 4^e ?

Viens construire le monde de demain !

DEVIENS CONSEILLER DÉPARTEMENTAL JUNIOR

MANDAT DE
2 ANS
2024/26



CANDIDATURE » JUSQU'AU 3 OCTOBRE

VOTE » DU 14 AU 18 OCTOBRE

Pour te présenter aux élections, trouve un camarade pour constituer un binôme (fille/garçon). Candidature à déposer auprès de votre établissement scolaire. Tous les élèves de la 6^e à la 3^e votent pour désigner les représentants de leur collège.

MOT DU PRÉSIDENT ET DE LA VICE-PRÉSIDENTE

Tu souhaites t'engager, être force de proposition pour agir en faveur de la Charente et représenter ton établissement ?

Dès la rentrée scolaire de septembre 2024, si tu es en classe de 5^e ou de 4^e, nous te donnons une opportunité unique pour porter ta voix et celle de tes camarades au sein du Conseil départemental des jeunes pour une durée de 2 ans !

Parce que la jeunesse est notre avenir et qu'elle est notre priorité, le Conseil départemental des jeunes permettra de faire valoir tes idées et de réaliser des actions concrètes et utiles à toutes et tous.

Alors n'hésite pas à franchir le cap et à présenter ta candidature. Nous comptons sur toi et sur ton engagement !

Philippe BOUTY
Président du Conseil départemental
de la Charente

Maryline VINET
Vice-présidente
chargée de la citoyenneté

POURQUOI UN CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES JEUNES ?

Le Département de la Charente crée, en collaboration avec les services départementaux de l'Éducation nationale, une instance dédiée aux collégiens pour :

- ▶ Favoriser l'engagement civique et développer la **culture de l'engagement**
- ▶ Favoriser l'apprentissage de l'**exercice de la citoyenneté** et de la **démocratie locale**
- ▶ Proposer aux jeunes un **lieu d'expression et d'échanges** sur les sujets qui les préoccupent
- ▶ Faciliter la **consultation des jeunes** par la collectivité sur des **projets et politiques publiques**
- ▶ Mieux prendre en compte la place et le rôle des jeunes dans les **processus de décision**
- ▶ Accompagner la construction, la mise en œuvre et l'évaluation de **projets portés par les jeunes**.

C'est un lieu où les jeunes élus, appelés Conseillers départementaux juniors, échangent, travaillent, débattent, découvrent, mènent des actions concrètes en s'investissant pour leur établissement et pour leur territoire.

QUI SONT LES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX JUNIORS ?

Le Conseil départemental des Jeunes est composé de collégiens de Charente, **issus des classes de 5^e et 4^e**, des collèges publics et privés sous contrat, des Maisons familiales et rurales et de l'EREA.

Ils sont élus par les élèves de leur collège en binôme paritaire - une fille et un garçon par établissement - pour un mandat de 2 ans, soit de 2024 à 2026.



COMMENT SE DÉROULERONT LES TRAVAUX ?

Si tu es élu, tu participeras à environ 5 réunions par an :

- ▶ 2 réunions dites en **assemblée plénière** : tous les membres se réunissent à **Angoulême**
- ▶ 3 réunions dites **commissions territoriales** : en proximité de ton établissement, **5 zones** sont définies au niveau départemental pour faciliter les rencontres.

Le Département prend en charge les repas et assure les déplacements.

COMMENT CANDIDATER ?

Pour candidater aux élections, il faut :

- ▶ Être scolarisé en classe de **5^e** ou de **4^e**
- ▶ Trouver un camarade pour se présenter en **binôme mixte fille/garçon**
- ▶ Prendre connaissance du règlement intérieur du Conseil départemental des jeunes
- ▶ Compléter ta profession de foi en expliquant les raisons de ta candidature
- ▶ Compléter et remettre à ton collègue toutes les pièces administratives signées par tes parents ou responsables légaux.



COMMENT ÊTRE ÉLU ?

Tous les élèves de ton établissement de la 6^e à la 3^e sont électeurs. L'élection a lieu au **scrutin majoritaire à un tour**. Tu devras faire campagne avec ton binôme.

COMMENT MENER TA CAMPAGNE ?

- ▶ Trouve ton binôme.
- ▶ Rédigez votre **profession de foi***. Vous pouvez vous faire aider par l'équipe éducative de ton collègue.
- ▶ Partagez votre motivation pour convaincre vos camarades.

** Il s'agit d'écrire un texte qui explique vos envies et les actions que vous comptez mener si vous êtes élus au Conseil départemental des jeunes de la Charente.*

QUEL SERA TON RÔLE SI TU ES ÉLU ?

- ▶ Siéger aux séances plénières et aux commissions (5/an) **pendant 2 ans**.
- ▶ Représenter les élèves charentais
- ▶ Écouter et échanger avec les autres élèves
- ▶ Proposer, étudier et réaliser des projets d'intérêt éducatif et citoyen. Ces projets seront de dimension départementale ou locale sur des thèmes de travail définis en accord avec le Conseil départemental
- ▶ Contribuer à la réalisation des projets du Conseil départemental des jeunes de la Charente
- ▶ Mettre en œuvre les décisions prises par le Conseil départemental des jeunes de la Charente



CARTE DES COMMISSIONS TERRITORIALES

Les 3 réunions dites **commissions territoriales** auront lieu dans la zone dont dépend ton établissement d'enseignement.

ZONE NORD

- 1 Aigre - L'Osme
- 2 Gond-Pontouvre - R. Cassin
- 3 Mansle-les-Fontaines - A. Renoleau
- 4 Rouillac - C. Haignéré
- 5 Ruffec - Sacré cœur
- 6 Ruffec - Val de Charente
- 7 Saint-Amant-de-Boixe - E. Delacroix
- 8 Villefagnan - A. Micheneau

ZONE OUEST

- 20 Châteauneuf-s/Charente - M. Genevoix
- 21 Cognac - Claude Boucher
- 22 Cognac - Élisée Mousnier
- 23 Cognac - Félix Gaillard
- 24 Cognac - Saint Joseph
- 25 Jarnac - J. Lartaut
- 26 Jarnac - MFR
- 27 Jarnac - Saint Pierre
- 28 Segonzac - Font-Belle
- 29 Triac-Lautrait - MFR

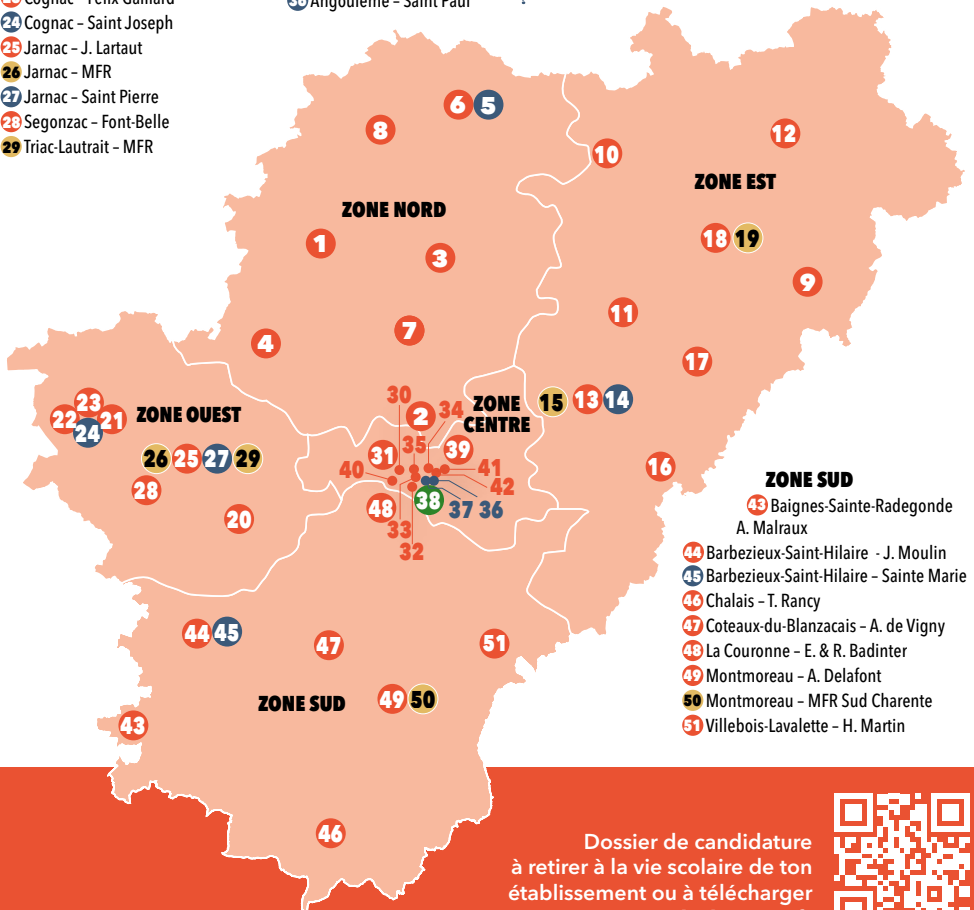
ZONE EST

- 9 Chabonais - J. de la Quintinie
- 10 Champagne-Mouton - L'Argentor
- 11 Chasseneuil-s/-Bonnieure - L. Pasteur
- 12 Confolens - Noël-Noël
- 13 La Rochefoucauld-en-Angoumois - J. Rostand
- 14 La Rochefoucauld-en-Angoumois - Anne-Marie Martel

ZONE CENTRE

- 30 Angoulême - Jules Verne
- 31 Angoulême - Michelle Pallet
- 32 Angoulême - Pierre Bodet
- 33 Angoulême - Jules Michelet
- 34 Angoulême - M. de Valois
- 35 Angoulême - Anatole France
- 36 Angoulême - Saint Paul
- 37 Angoulême - Sainte Marthe-Chavagnes
- 38 Puymoyen - EREA Les Chirons
- 39 Ruelle-s/Touvre - N. Casteret
- 40 Saint-Michel - Puygrelier
- 41 Soyaux - P. Mendès France
- 42 Soyaux - R. Rolland

- 15 La Rochefoucauld-en-Angoumois - MFR Saint-Projet
- 16 Montbron - F. Mitterrand
- 17 Montembœuf - Le Petit Mairat
- 18 Terres-de-Haute-Charente - J. Michaud
- 19 Terres-de-Haute-Charente - MFR La Péruse



Dossier de candidature à retirer à la vie scolaire de ton établissement ou à télécharger sur www.lacharente.fr

